

Québec, le 7 avril 2022

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Galaxy Lithium (Canada) Inc.
2000, rue Peel, suite 720
Montréal (Québec) H3A 2W5

N/Réf. : 3214-14-055

Objet : Projet d'échantillonnage en vrac au site du projet de Mine
Baie James

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 15 mars 2021 et complétés le 24 janvier 2022, concernant le projet d'échantillonnage en vrac au site du projet de Mine Baie James sur le territoire de la Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Nettoyage de la zone d'affleurement sur une surface d'environ 90 m² et nivelage du chemin d'accès existant.
- Échantillonnage en vrac comprenant l'extraction de minerai et de stérile par forage et sautage d'un bloc totalisant un maximum de 500 tonnes.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants:

- Lettre de M. Denis Couture, de Galaxy Lithium (Canada) Ltée, à l'Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 12 mars 2021, concernant le projet de Mine Baie James – Demande de non-assujettissement pour échantillonnage en vrac au site du projet, 1 page et 1 pièce jointe :
- Galaxy Lithium Canada Inc. Échantillonnage en vrac au site du projet de Mine Baie James – Demande de non-assujettissement, daté du 9 mars 2021, 16 pages.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-055

Le 7 avril 2022

- Lettre de M. Denis Couture, de Galaxy Lithium (Canada) Inc., à M. Marc Croteau, Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 9 novembre 2021 et concernant les réponses aux Questions et commentaires de juin 2021 - V/D 3214-14-055 - Échantillon en vrac, projet minier Baie James, 2 pages, 1 pièce jointe :
 - Galaxy Lithium (Canada) Inc., Projet d'échantillonnage en vrac au site du projet de Mine Baie James – Dossier 3214-14-055 – Réponses aux Questions et Commentaires, daté du 5 novembre 2021, 13 pages.
- Lettre de M. Denis Couture, de Galaxy Lithium (Canada) Inc., à l'Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 24 janvier 2022, concernant le projet de Mine Baie James – Demande de non-assujettissement pour échantillonnage en vrac au site du projet - information supplémentaire, 1 page, 1 pièce jointe :
 - Galaxy Lithium (Canada) Inc. Information supplémentaire à la demande de non-assujettissement d'un échantillonnage en vrac au projet minier Baie James – Dossier 3214-14055, daté du 24 janvier 2022, 2 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,


Marc Croteau